

GUIDE DU CRÉATEUR 2025

*Le chef d'entreprise
est un caméléon qui a réussi*



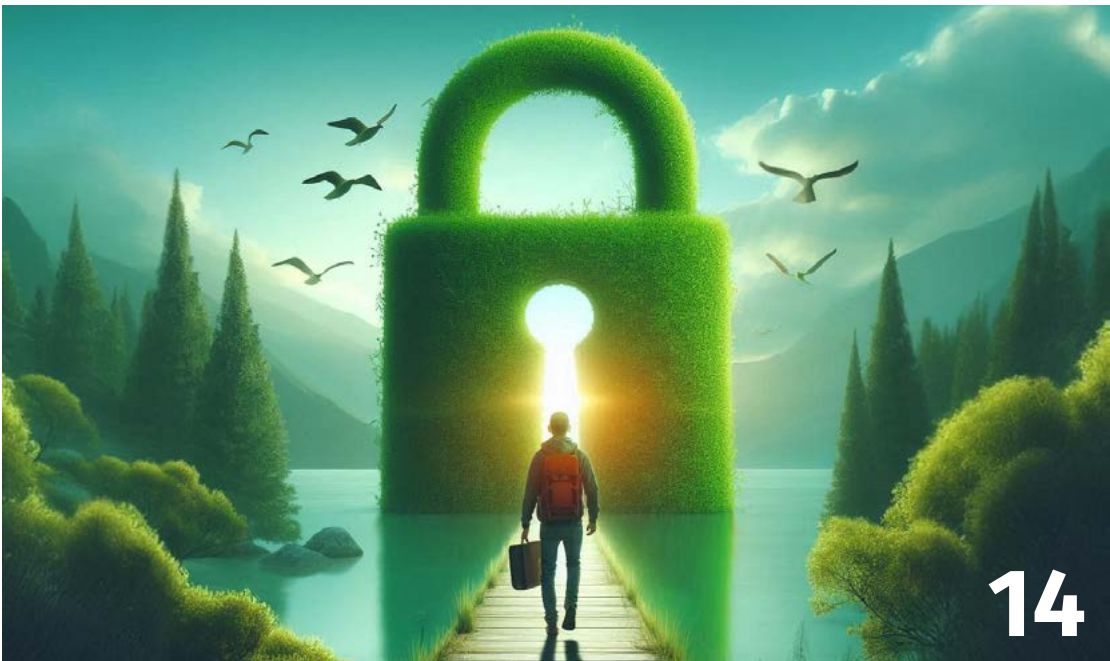
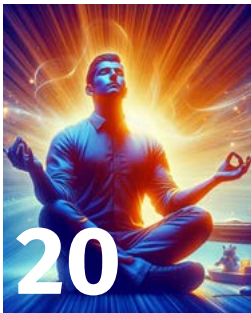
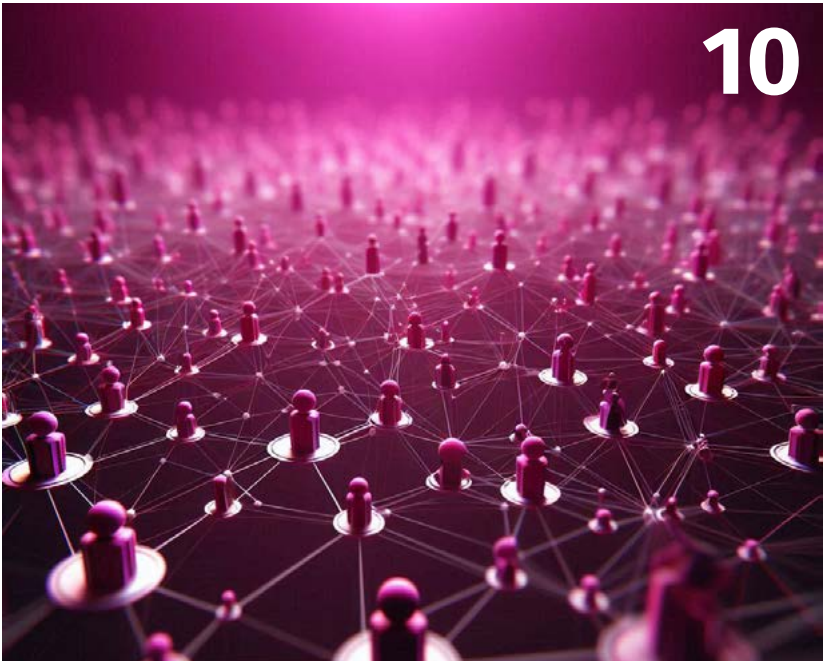
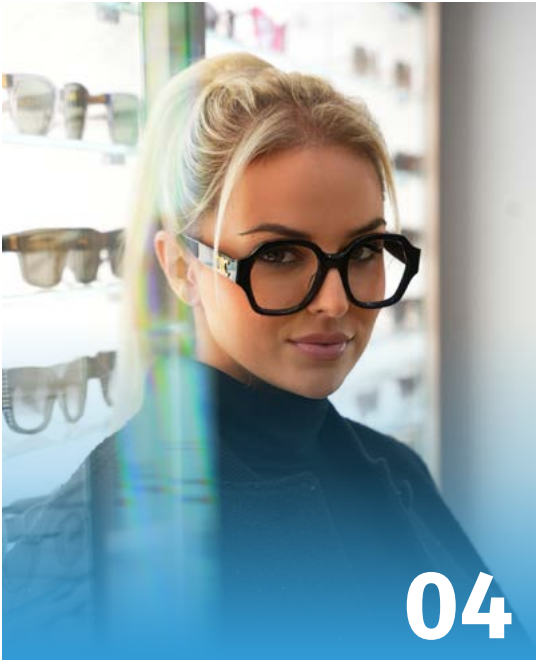
CÉLINE ROLAND
Les secrets d'une opticienne
visionnaire
Page 4

8 AVIS D'EXPERTS
Pages 8 à 24

LES BONNES ADRESSES
en Alsace
Page 26



**CCI ALSACE
EUROMÉTROPOLE**



EDITO

Entrepreneur (se), un avenir ? Oui mais...

L'entrepreneuriat ne s'arrête pas à créer, reprendre une entreprise. C'est avant tout un projet personnel qui engage au-delà de l'envie d'être chef d'entreprise et de son financement. Mes fonctions de chef d'entreprise pendant plus de 25 années m'ont amené à constater l'importance de l'engagement et de l'investissement personnel.

Une aventure à risque ? Non, si le projet est bien préparé. Et pour se préparer il faut s'entourer de compétences diverses pour monter son dossier tant du côté activité, marché, cible client, business plan, structure juridique et financement... A mes débuts, j'ai dû faire face à ces multiples questions et, en ayant eu connaissance des soutiens qu'il était possible d'avoir, j'ai pu préparer au mieux mes aventures entrepreneuriales.

Experts-comptables, avocats, banquiers, bien évidemment, mais aussi et surtout LA CCI qui peut apporter une source d'information quasi inépuisable sur tous les aspects de la création-reprise d'entreprise. Leurs services vous permettront de répondre à de multiples questions et vous orienter vers les « ficelles » de l'entrepreneuriat qui sont gages de réussite : aides, subventions, financement personnel, juridiques, cyber risk, numérique, etc. En ma qualité d' élu et vice-président délégué à l'entrepreneuriat de la CCI Alsace Eurométropole, j'ai une connaissance plus approfondie de la qualité et de l'étendue de l'expertise proposée aussi bien par les conseillers de la CCI que de ses nombreux partenaires. Au cours de ma carrière il m'a été très utile d'échanger et d'être conseillé sur les évolutions indispensables pour les entreprises.

Le facteur humain est essentiel d'où l'extrême importance de bien se préparer à franchir cette aventure extraordinaire qu'est l'entrepreneuriat. Meilleure est la préparation, meilleur sera votre projet et meilleure sera votre nouvelle vie de chef d'entreprise.

Guy TONNELIER

Dirigeant de GC Print

Membre élu de la CCI Alsace Eurométropole

SOMMAIRE

- 4 Céline Roland : les secrets d'une opticienne visionnaire
- 6 Réussir sa création / reprise en 6 étapes
- 8 Je m'informe, je m'oriente
- 10 Je me fais accompagner pour construire mon projet
- 14 Je reprends, l'alternative à la création
- 18 Je me forme
- 20 Je réalise mes formalités d'entreprise
- 22 Je pérennise, je me développe
- 26 Les bonnes adresses



CÉLINE ROLAND
LES SECRETS
D'UNE OPTICIENNE
VISIONNAIRE

CÉLINE ROLAND OPTICIEN LUNETIER

L'opticienne qui vous fera aimer les lunettes

Déjà propriétaire d'un groupe d'optique sous marque propre, Céline Roland lance son réseau de franchises, sa boutique de seconde main en ligne et bientôt sa propre collection de montures. Un univers entièrement pensé autour du visagisme.

En 2010, une jeune femme éprise d'indépendance décrochait son BTS opticien-lunetier à CCI Campus. Quinze ans plus tard, Céline Roland pilote sa propre entreprise, jongle avec deux magasins physiques, une e-boutique en pleine expansion, 35 salariés et un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros en 2024. La bonne nouvelle ? Son ascension ne fait que commencer.

L'aventure entrepreneuriale démarre en 2013, quand Céline Roland décide de racheter un magasin en difficulté à Riedisheim. Pari tenu : elle relance l'optique en deux mois. En 2017, elle crée sa propre marque, Céline Roland Opticien Lunetier, mais son ascension fulgurante démarre en 2020 avec l'ouverture d'une e-boutique. « Les clients affluaient de très loin pour se faire conseiller, d'où l'idée de vendre en ligne ». Céline réalise aujourd'hui 70 % de son chiffre d'affaires sur Internet, en partie à l'international, et pilote une deuxième boutique à Mulhouse.

La jeune opticienne se différencie par son approche unique du visagisme. : « Trouver la paire de lunettes qui ne va pas vous déguiser, mais vous sublimer. » Chaque client bénéficie d'un relooking personnalisé, en boutique ou en ligne via le module d'essayage virtuel. Les montures choisies doivent refléter sa personnalité et renforcer son assurance. Sous l'œil expert de Céline, les lunettes deviennent un atout. L'alchimie opère et la matière brute se transforme en bijou. Son expertise en visagisme attire une clientèle variée, des enfants aux seniors, et un public masculin en forte croissance.

Autre différence : le talent inné de Céline pour la mise en scène et le story telling. Très présente sur les réseaux sociaux, elle partage son quotidien avec plusieurs dizaines de milliers de followers. Son équipe marketing s'active en coulisses, mais c'est elle qui évolue sous le feu des projecteurs. Elle interagit directement avec le public et n'hésite pas à jouer avec son image.

Il ne faut pas s'y méprendre pour autant. Derrière son allure de vamp et ses lunettes griffées se cache une femme engagée qui milite pour un commerce responsable. Céline privilégie les fabricants français, collabore avec des verriers nationaux et défend le savoir-faire local. Très attentive au bien-être de ses 35 salariés, elle veille à leur évolution, leur donne l'opportunité de grandir dans l'entreprise et même de devenir indépendants.

L'opticienne taille ses griffes

En 2025, Céline franchit un nouveau cap avec le lancement de son propre réseau de franchises. Un premier magasin ouvrira à Colmar au troisième trimestre 2025, dirigé par d'anciens salariés qui ont gravi les échelons. L'objectif : répondre à la demande grandissante du public, permettre aux opticiens inspirés de rejoindre l'aventure et déployer la marque Céline Roland dans toute la France.

Autre grand projet : une boutique en ligne dédiée à la seconde main. L'initiative répond aux attentes des clients qui souhaitent valoriser leurs anciennes montures. Le site garantira la traçabilité et l'authenticité des modèles grâce à un contrôle rigoureux. « Je préfère perdre deux jours sur la livraison, mais assurer l'authenticité. »

Et comme son ambition n'a pas de limites, Céline Roland veut tailler sa griffe dans l'industrie. Elle envisage de créer sa propre ligne de montures. Une collection signature qui permettra d'optimiser son approche du visagisme.



Céline Roland Opticien Lunetier

6 rue du stade à Riedisheim

03 89 34 36 49

www.celine-opticien-lunetier.fr

 @celineroland_off

Céline sans filtre

Comment faites-vous pour concilier vie professionnelle et vie privée ?

Ma priorité reste mon fils, mon rôle de maman. Quand on est organisé, tout se passe très bien. J'arrive à manger avec lui à midi, à le récupérer à l'école tous les soirs et à faire beaucoup d'activités avec lui. Pour garder la forme, je me réveille tous les jours en musique, je fais du sport, je me fais accompagner de temps en temps par un coach sportif.

Quels conseils donneriez-vous aux porteurs de projet ?

Croyez en vos projets. N'écoutez personne. Parlez de vos idées une fois qu'elles sont réalisées. Bien sûr, je me suis entourée de professionnels de l'entrepreneuriat pour m'accompagner dans la création, mais je reste prudente par rapport aux amis et à la famille. Si vous vous confiez à des proches, ils vous déconseilleront de vous lancer dans l'entrepreneuriat, car ils veulent vous protéger. Ils vont vous ralentir.

Et si vous pouviez parler à la Céline de 2013 ?

Si je pouvais parler à la Céline de 2013, je lui dirais : « Chaque défi que tu traverseras, chaque doute que tu auras, chaque erreur que tu feras vont permettre de te construire une carrière et une vie à la hauteur de tes ambitions. Fais-toi confiance, même quand tout semble incertain. Ne perds pas de temps à vouloir plaire à tout le monde, concentre-toi sur ce qui t'anime vraiment. Tu vas rencontrer des gens formidables, vivre des expériences que tu n'aurais jamais imaginées et, surtout, tu vas devenir une femme encore plus forte, plus accomplie et plus inspirante. Continue d'oser, continue de rêver et, surtout, n'oublie jamais pourquoi tu as commencé. Même si certaines périodes te paraîtront difficiles, elles auront toutes un sens avec du recul. »

Réussite sa création

JE M'INFORME, JE M'ORIENTE

Un projet réfléchi avec une information fiable et l'appui de la CCI



Bénéficiez d'un entretien découverte des besoins pour faire le point sur votre projet. Participez à une séance d'information sur la création/reprise d'entreprise.

Page 8

JE ME FAIS ACCOMPAGNER POUR CONSTRUIRE MON PROJET

Un réseau, des actions à mettre en oeuvre, un business plan réaliste et élaboré dans les règles de l'art.



Construisez votre projet avec l'appui de nos conseillers, au travers de prestations individuelles et collectives.

Page 10

JE REPRENDS, L'ALTERNATIVE À LA CRÉATION

Focus sur les spécificités de la reprise d'entreprise



Obtenez des informations propres à la reprise d'entreprise et disposez d'un accompagnement expert pour vérifier la cohérence du projet

Page 14

Des formules d'accompagnement adaptées à tous les

RDV ponctuels, coaching, conseils experts ou formation.

Ces prestations s'articulent avec CCI Business Builder, votre outil de construction du Business Plan
www.business-builder.cci.fr

tion en 6 étapes

JE ME FORME

Une formation ad-hoc et des conseils efficaces pour créer, gérer et développer votre entreprise.

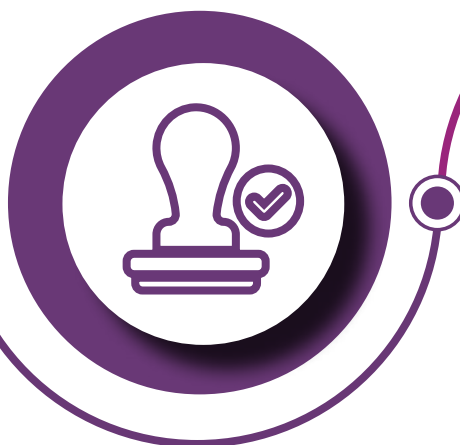


Participez au workshop 5 jours pour Entreprendre, la formation certifiante des CCI pour acquérir toutes les compétences clés afin d'entreprendre durablement.

Page 18

JE RÉALISE MES FORMALITÉS D'ENTREPRISE

Immatriculez votre entreprise en bénéficiant des conseils des spécialistes de nos conseillers formalistes.

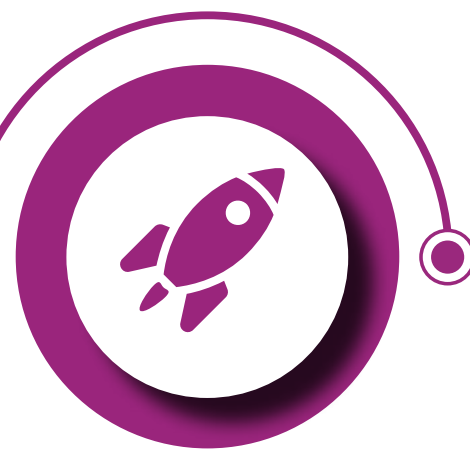


Profitez d'un diagnostic sur mesure de votre dossier lors d'un entretien personnalisé avec un conseiller formalités.

Page 20

JE PÉRENNISE, JE ME DÉVELOPPE

Un coaching associant de multiples experts pour réussir son démarrage d'activité.



Disposez d'un accompagnement dès le début de l'activité, des rencontres pour se faire un réseau, des ateliers experts pour renforcer ses compétences... tout pour sécuriser votre démarrage.

Page 22

besoins

de votre projet :



ÉTAPE 1

JE M'INFORME, JE M'ORIENTE



2 questions à Thérèse Oxombre

Conseillère Création à la CCI Alsace Eurométropole

Je veux entreprendre, par où commencer ?

Un projet entrepreneurial se prépare et commence par une idée, il faut prendre le temps de la définir clairement. N'hésitez pas à parler de celle-ci à des personnes de confiance, des experts du secteur, leurs retours pourront vous aider à ajuster et améliorer votre concept. A ce niveau-là dans votre parcours, se rapprocher de la CCI est une solution intéressante, vous permettant de bénéficier de conseils d'experts, de ressources importantes ou encore de formations pour vous aider à évaluer et développer votre idée. Venez découvrir toutes les étapes de la création/reprise d'entreprise lors de séances d'information gratuites auprès de votre CCI la plus proche.

J'ai un projet entrepreneurial, ai-je besoin d'accompagnement ?

L'accompagnement est un levier crucial pour la réussite et la pérennité des projets entrepreneuriaux. Il permet aux entrepreneurs d'accéder à des ressources essentielles, telles que des financements, des conseils stratégiques et de la mise en réseau avec des experts du secteur. A noter que les entreprises accompagnées voient leurs chances de survie à cinq ans augmenter de 50% en moyenne à plus de 80%. La CCI accompagne les chefs et les futurs chefs d'entreprise. Dès lors que vous avez commencé à définir votre projet et votre modèle économique, venez bénéficier d'un rendez-vous personnalisé gratuit. Celui-ci vous permettra d'approfondir la construction de votre projet en établissant une offre d'accompagnement sur mesure et adaptée avec l'aide d'un conseiller dédié.

Séances d'information à la création d'entreprises

Les étapes incontournables de la création / reprise d'entreprise

Découvrez le parcours de la création /reprise d'entreprise, de l'idée à l'immatriculation :

- L'idée
- Le profil pour créer ou reprendre
- L'étude de marché
- Le financement
- Le statut juridique
- Les aides



Gratuit
Coût pris en charge par votre CCI



Colmar, Haguenau, Mulhouse, Mutzig, Saverne, Sélestat et Schiltigheim



Dates et inscription sur
www.alsace-eurometropole.cci.fr



De 2h à 2h30

Entretien découverte des besoins

Bénéficiez d'un rendez-vous individuel avec un conseiller spécialisé pour :

- Clarifier ensemble votre projet et son état d'avancement
- Apprécier l'adéquation homme/projet
- Identifier vos besoins
- Etablir une offre d'accompagnement adaptée et sur mesure



Entretien personnalisé gratuit
Coût pris en charge par votre CCI



A la CCI, sur les sites de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Sans rendez-vous du lundi au vendredi. Sur place, selon l'affluence, il peut vous être proposé un RDV téléphonique.



30 minutes

ÉTAPE 2

JE ME FAIS ACCOMPAGNER POUR CONSTRUIRE MON PROJET



3 questions à Deborah Martins

Conseillère Création à la CCI Alsace Eurométropole

Comment savoir si je suis prêt à être accompagné ? Ai-je assez d'éléments en ma possession pour commencer à travailler sur mon projet ?

Pour savoir si vous êtes prêt à être accompagné, il est essentiel d'avoir une idée claire et bien définie de votre projet, avec une vision initiale de ce que vous souhaitez offrir et du type de clientèle que vous ciblez. Vous avez déjà entrepris des recherches sur votre marché et ses principaux acteurs, et vous avez réfléchi à des éléments clés comme le modèle économique, la stratégie tarifaire ou le budget, même si ce ne sont encore que des ébauches. Vous êtes maintenant prêt à structurer votre business plan et à élaborer votre plan financier et surtout vous êtes motivé, disponible et prêt à consacrer du temps à la construction de votre projet !

Ces trois prestations ont l'air identique : qu'est ce qui les différencie ? Pourquoi choisirais-je l'une plutôt que l'autre ?

Ces trois prestations offrent un accompagnement global pour la création-reprise d'entreprise et partagent des points communs comme la durée et l'objectif de mener à bien un projet. Cependant, chaque prestation possède ses propres spécificités qui peuvent orienter votre choix. «Bâtir un projet» est particulièrement intéressant si vous disposez d'un CPF et que vous souhaitez obtenir une certification reconnue, valorisant l'acquisition des compétences. Le Chèque CREA est réservé aux demandeurs d'emplois ou personnes âgées de moins de 30 ans, résidants dans le Grand Est. Le «Parcours» est l'accompagnement le plus complet, idéal pour les entrepreneurs qui cherchent un soutien sur les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et administratifs.

Que va-t-on faire durant les 7 heures d'accompagnement ?

Pour les prestations Chèque CREA et Bâtir un projet entrepreneurial durable, les 7 heures sont consacrées à un accompagnement approfondi qui permet d'explorer chaque thématique clé d'un projet de création ou de reprise d'entreprise. Nous vous guidons pas à pas pour comprendre les éléments essentiels à intégrer dans votre business plan : stratégie commerciale, modèle économique, plan financier, etc. Vous repartez avec une vision claire et structurée de votre projet et des actions concrètes pour le développer.

Chèque CREA «Préparation du projet»

Vous êtes demandeur d'emploi ou âgé de moins de 30 ans ? Lancez votre entreprise avec l'aide d'un conseiller expert en création d'entreprise grâce au chèque CREA de la Région Grand Est. Ce parcours vous permet de formaliser votre plan d'affaires, structurer votre approche commerciale et définir une stratégie claire pour votre projet.

À l'issue de cet accompagnement, vous serez capable de préparer un projet cohérent et professionnel, de le rédiger et de le présenter de manière convaincante. Avec l'accès à l'application CCI Business Builder, vous élaborerez un business plan solide et trouverez les financements les plus adaptés. Ce service est accessible après avoir sollicité le chèque CREA sur le site de la Région Grand Est.



Prestation financée par le chèque CREA



A la CCI, sur les sites de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Sur rendez-vous



7 heures sur 2 à 4 mois en fonction du projet

Avec le soutien de :



Bâtir un projet entrepreneurial durable

- Parcours individuel

Vous disposez de financement via le Compte Personnel de Formation et vous souhaitez lancer votre entreprise en construisant chaque étape de manière optimale ? Cette prestation est conçue pour vous. Avec un suivi personnalisé, vous apprendrez à élaborer une stratégie globale pour votre projet, à définir votre business model, à concevoir des stratégies opérationnelles et à établir une stratégie financière solide.

Les points forts de la formation

- Vous travaillez directement sur votre projet tout en développant vos compétences avec un accompagnement sur mesure.
- À la clé : une certification reconnue par l'État et des résultats concrets.
- Plus de 80 % des entrepreneurs accompagnés concrétisent leur projet et voient des résultats supérieurs à ceux qui ne bénéficient pas de cet accompagnement.



850 € net
Prise en charge possible via le CPF : www.moncompteformation.gouv.fr



A la CCI, sur les sites de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Sur rendez-vous



7 heures sur 2 à 4 mois en fonction du projet et des contraintes du CPF

Parcours de Création d'entreprise

Vous souhaitez lancer votre entreprise avec un accompagnement personnalisé et des livrables concrets ? Ce parcours est fait pour vous ! À chaque étape de votre projet, vous serez guidé dans des domaines clés comme l'étude de marché, l'évaluation des besoins financiers, les choix juridiques, fiscaux et sociaux, ainsi que la recherche de partenaires financiers.

Grâce à l'application CCI Business Builder et à des entretiens individuels avec un conseiller dédié, vous élaborerez un plan financier, rédigerez ou relirez vos statuts, et accomplirez les démarches d'immatriculation. Un accompagnement complet pour structurer votre projet et le concrétiser efficacement.



690 € TTC



A la CCI, sur les sites de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Sur rendez-vous



7h sur 2 à 4 mois en fonction du projet



3 questions à Séverine Nicastro

Conseillère Création - Juriste à la CCI Alsace Eurométropole

Comment savoir si mon activité est soumise à des réglementations spécifiques ou à des autorisations (licences, qualifications, assurances) ?

Lors de l'entretien de conseil juridique, nous étudierons votre activité pour identifier les réglementations ou autorisations spécifiques auxquelles elle peut être soumise, comme des licences professionnelles, des qualifications obligatoires ou des assurances (ex. : responsabilité civile professionnelle, assurance décennale). Certaines professions sont également régies par des normes spécifiques, notamment dans les secteurs de la santé, de l'immobilier ou des transports. Nous vous guiderons dans les démarches nécessaires pour vous conformer à ces obligations et vous recommanderons, si besoin, des prestations complémentaires pour la rédaction ou la relecture de documents juridiques (statuts, CGV, baux commerciaux, etc.).

Quels documents juridiques sont nécessaires pour mon activité (statuts, CGV, baux, contrats de prestation) ?

Les documents juridiques nécessaires dépendent de la nature de votre projet. En général, vous devrez préparer les statuts de votre entreprise, qui définissent son fonctionnement et ses règles internes. Si vous vendez des produits ou services, des conditions générales de vente (CGV) sont essentielles pour encadrer les relations avec vos clients. Selon votre activité, un bail commercial ou des contrats de prestation peuvent également être nécessaires. Lors de l'entretien, nous analyserons précisément votre projet et vous conseillerons sur les documents indispensables à rédiger ou à adapter. Nous pourrons aussi vous orienter vers des prestations de rédaction ou de relecture de ces documents.

La micro-entreprise est elle bien adaptée à mon projet ?

Le régime de la micro-entreprise est adapté si votre projet est simple, avec un chiffre d'affaires prévisionnel inférieur aux plafonds (188.700 € pour les ventes, 77.700 € pour les services), et si vous recherchez une gestion simplifiée. Si votre activité nécessite des investissements lourds ou des employés, ou si vous prévoyez de dépasser ces seuils, ce régime pourrait ne pas être le plus adapté. Lors de notre prestation d'accompagnement, nous analyserons la compatibilité du régime avec votre projet et vous aiderons à valider ce choix en fonction de vos objectifs.

Entretien de conseil juridique

- Etude du projet de création/reprise et identification de la forme juridique la plus adaptée à votre projet
- Analyse de la situation juridique, sociale et fiscale (droit des affaires, droit des sociétés)
- Recommandation sur les implications réglementaires liées à certaines activités et professions
- Sur demande, devis de prestation de relecture ou de rédaction d'actes (statuts, CGV, baux commerciaux, etc.)



125 € net (coût pour le porteur de projet après prise en charge de la CCI)



A la CCI, sur les sites de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Entretien personnalisé sur RDV
www.alsace-eurometropole.cci.fr



1h00

Entretien micro-entreprise

Permettre à tout créateur qui souhaite opter pour le régime de la micro-entreprise de préparer le business model de sa future activité ou de valider la pertinence de ce choix déjà opéré

- Qui peut bénéficier du régime de micro-entreprise ?
- Le régime est-il compatible avec votre projet ?
- Quel est son régime fiscal et social ?
- Les droits et obligations dans le cadre du régime micro-entreprise



125 €



A la CCI, sur les sites de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Entretien personnalisé sur RDV
www.alsace-eurometropole.cci.fr



1h30

Sécuriser les affaires juridiques de votre entreprise

- Construire un cadre juridique conforme à la loi tout en protégeant vos intérêts
- Bénéficier de nos prestations de relecture et de rédaction d'actes (CGV, baux commerciaux, etc). Un rendez-vous personnalisé et des conseils taillés sur mesure.



Devis sur demande



A la CCI, sur les sites de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Sur rendez-vous



Sur devis

ÉTAPE 3

JE REPRENDS, L'ALTERNATIVE À LA CRÉATION



3 questions à Benjamin Gonzalez

Conseiller Création à la CCI Alsace Eurométropole

Quelles sont les étapes essentielles pour réussir la reprise d'une entreprise ?

Tout d'abord, il est important de définir clairement vos objectifs en tant que repreneur : quel type d'entreprise recherchez-vous, dans quel secteur, avec quelle taille ? Ensuite, la recherche de cibles est primordiale. Cela peut se faire via des réseaux professionnels, la CCI, ou des plateformes en ligne spécialisées comme Transentreprise. Une fois la cible identifiée, il faut procéder au diagnostic de reprise : analyser la santé financière de l'entreprise, son potentiel de croissance, ses ressources humaines, et ses actifs matériels et immatériels. Ensuite, viennent la négociation, le montage financier, et enfin, la signature de la vente. Chacune de ces étapes est essentielle pour sécuriser la reprise.

Quels sont les principaux risques à prendre en compte lors de la reprise d'une entreprise ? Reprendre une entreprise comporte plusieurs risques à ne pas négliger. Parmi les principaux, on peut citer le risque financier, lié à la surestimation de la valeur de l'entreprise ou à des difficultés dans le financement de la reprise. Il y a également le risque opérationnel, si l'entreprise ne possède pas les ressources humaines ou techniques nécessaires pour se développer. Le risque juridique est aussi à prendre en compte, notamment en vérifiant les contrats en cours (clients, fournisseurs) et les éventuels litiges. Enfin, il ne faut pas sous-estimer le risque humain : bien s'intégrer dans une équipe déjà en place et s'assurer que les relations avec les principaux partenaires ne soient pas rompues suite à la reprise.

Comment la CCI peut-elle m'accompagner dans mon projet de reprise d'entreprise ?

La CCI vous accompagne à chaque étape de votre reprise : réunions d'information sur les étapes clés, diagnostic personnalisé via le service de Qualification Repreneur, et accompagnement avec le Pacte Transmission-Reprise (analyse de l'entreprise, montage financier, business plan). Après la reprise, un suivi post-reprise est proposé pour faciliter votre transition.

Séances d'information spécifiques à la reprise d'entreprises

Avant de vous lancer, il est essentiel de maîtriser toutes les étapes de la reprise. Grâce à nos **réunions d'information**, vous obtiendrez une vue d'ensemble complète et serez mieux préparé pour affronter chaque phase du processus :

Identification des cibles : Comment trouver la bonne entreprise à reprendre ?

Diagnostic de reprise : Comment évaluer les forces et faiblesses de votre cible ?

Montage financier et négociation : Quelles sont les meilleures stratégies pour structurer le financement et conclure la vente ?

Signature et formalités légales : Assurez-vous de respecter toutes les étapes administratives pour une reprise réussie.

Ces sessions sont un **point de départ indispensable** pour tout repreneur, afin de prendre les meilleures décisions dès le début.



Gratuit
Coût pris en charge par votre CCI



Schiltigheim



Dates et inscription sur
www.alsace-eurometropole.cci.fr



4h

Qualification repreneur

Qualification Repreneur : Clarifiez votre projet et accédez aux meilleures opportunités

Vous êtes prêt à vous lancer dans la reprise, mais vous n'avez pas encore trouvé l'entreprise idéale ? La CCI vous aide à formaliser vos critères et à affiner votre recherche grâce à la Qualification Repreneur.

Entretien de qualification personnalisé : Échangez avec un expert de la CCI pour définir vos objectifs, vos compétences et les caractéristiques de l'entreprise idéale à reprendre.

Cahier des charges sur mesure : Rédaction d'un document détaillé qui formalise vos critères de reprise (secteur d'activité, taille, localisation, etc.).

Accès à des offres de cession via Transentreprise : Découvrez des entreprises à reprendre et entrez en contact avec des cédants potentiels. Grâce à cet accompagnement, vous bénéficiez d'un suivi personnalisé, de l'élaboration de votre projet jusqu'à la recherche active d'entreprises à reprendre.



Prestation prise en charge par la Région Grand Est et le FEDER dans le cadre du Pacte Transmission Reprise (et je crois que nous avons l'obligation de mettre le logo de la RGE et celui de l'Europe comme sur le site internet)



Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Sur rendez-vous auprès de cession@alsace.cci.fr

Avec le soutien de :



Accompagnement Repreneur

Pacte Transmission-Reprise

Vous avez trouvé l'entreprise à reprendre ? L'Accompagnement Repreneur de la CCI, dans le cadre du Pacte Transmission-Reprise, vous guide à chaque étape clé pour sécuriser votre projet et maximiser vos chances de réussite.

Diagnostics de l'entreprise cible

Avant toute reprise, il est indispensable de procéder à un diagnostic approfondi de l'entreprise cible. La CCI vous accompagne pour évaluer tous les aspects critiques :

- **Analyse des performances financières** : Étude des bilans, du chiffre d'affaires, des dettes et de la rentabilité de l'entreprise.
- **Évaluation des ressources humaines et matérielles** : Identification des talents clés, des compétences essentielles et des infrastructures indispensables à la continuité de l'activité.
- **Identification des opportunités et des risques** : Détection des leviers de croissance et des menaces potentielles cachées.

→ **Ce diagnostic vous offre une vision complète pour prendre des décisions éclairées.**

Stratégie et Business Plan

Après l'analyse de l'entreprise, nous établissons une stratégie claire pour assurer la reprise et le développement futur de l'entreprise. La CCI vous aide à élaborer un Business Plan solide, véritable feuille de route pour les mois à venir :

- **Analyse du marché et de la concurrence** : Positionnez l'entreprise sur son marché et identifiez les opportunités de croissance.
- **Définition des objectifs stratégiques** : Élaborer des objectifs précis et des actions à court, moyen et long terme pour relancer ou développer l'activité.
- **Prévisions financières** : Projetez la rentabilité, anticipez les besoins en trésorerie et définissez les investissements nécessaires.

→ **Ce Business Plan est indispensable pour convaincre vos partenaires financiers et piloter efficacement l'entreprise après la reprise.**

Montage juridique et financier

Une fois la stratégie établie, nous passons à la phase de montage juridique et financier, qui est cruciale pour assurer la sécurité de votre acquisition :

- **Choix de la structure juridique** : Nous vous conseillons sur le cadre le plus approprié (rachat de parts sociales ou de fonds de commerce) et nous vous accompagnons dans les démarches légales.
- **Recherche de financement** : Nous identifions les meilleures options de financement et vous assistons dans la constitution d'un dossier solide pour obtenir des fonds.

→ **Une prestation clé-en-main, prise en charge par la Région Grand Est et le FEDER**

→ **Des rendez-vous réguliers avec des conseillers experts tout au long de la reprise.**

Suivi à 6 mois par le biais d'un entretien



Prestation prise en charge par la Région Grand Est et le FEDER dans le cadre du Pacte Transmission-Reprise



A la CCI, sur les sites de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Sur rendez-vous



Restez sur la voie du succès après l'acquisition

Pacte Transmission-Reprise

Le succès d'une reprise ne se mesure pas seulement le jour de la signature. Le **Suivi du plan de reprise** proposé par la CCI vous permet de continuer à bénéficier d'un accompagnement personnalisé même après la transaction :

- **Bilan de reprise** : Évaluation de vos premiers mois à la tête de l'entreprise, identification des points d'amélioration.
- **Résolution des problématiques** : Nos conseillers vous aident à résoudre les difficultés rencontrées en interne ou via nos partenaires externes.

Ce suivi permet de **sécuriser votre réussite sur le long terme**, en vous assurant un soutien stratégique au moment où vous en avez le plus besoin.

→ **Des échanges réguliers avec nos experts pour ajuster votre plan d'action**

→ **Un réseau de partenaires à votre disposition**

 Prestation prise en charge par la Région Grand Est et le FEDER dans le cadre du Pacte Transmission-Reprise

 Schiltigheim, Colmar et Mulhouse

 Sur rendez-vous

 2 entretiens approfondis

Avec le soutien de :

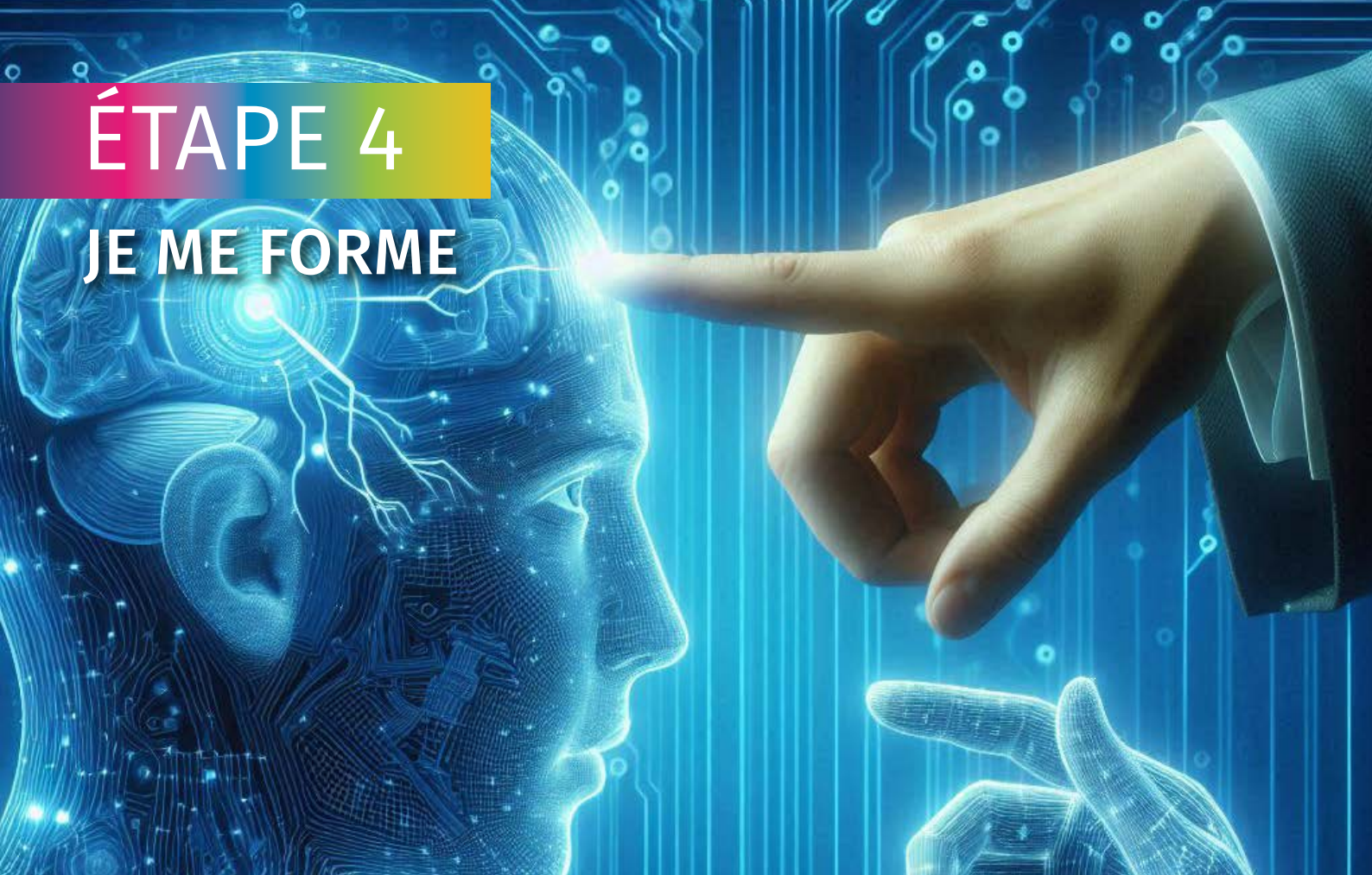


Vous cherchez une entreprise à reprendre?

Consultez la bourse en ligne : www.transentreprise.com

ÉTAPE 4

JE ME FORME



©droits réservés

3 questions à Laetitia Coccorullo

Conseillère Création à la CCI Alsace Eurométropole

Qu'est-ce que cette formation va m'apporter concrètement pour mon projet ?

Cette formation va vraiment vous permettre de structurer votre projet de création d'entreprise. En cinq jours, vous allez aborder tous les aspects essentiels : valider votre idée, construire un business plan, et comprendre les démarches administratives et juridiques. Vous repartez avec des outils pratiques et surtout, vous êtes accompagné par des experts qui répondent à vos questions. Clairement, c'est un vrai coup de pouce pour avancer en toute confiance.

En quoi cette formation peut-elle augmenter mes chances de réussir ma création d'entreprise ?

Cette formation vous donne les clés pour bâtir un projet solide et bien structuré. Vous allez comprendre les étapes essentielles de la création d'entreprise, depuis la validation de votre idée jusqu'au montage financier, en passant par la construction d'un business plan réaliste. Elle vous permet aussi d'identifier les risques potentiels et de préparer des solutions pour les anticiper. En étant guidé par des experts et entouré d'autres porteurs de projet, vous gagnez en confiance, en clarté, et en méthodologie. Ce sont ces éléments qui font souvent la différence entre une idée qui reste en suspens et une entreprise qui réussit réellement.

Les webinaires sont-ils adaptés à des créateurs d'entreprise débutants ou sont-ils plus pour des personnes ayant déjà une certaine expérience ?

Les webinaires du programme ICARE sont conçus pour être accessibles à tous, quel que soit le niveau d'expérience. Ils s'adressent aussi bien aux créateurs débutants qui souhaitent découvrir les fondamentaux qu'aux porteurs de projet ayant déjà une idée précise ou une première expérience dans l'entrepreneuriat. Chaque session aborde des thèmes clés de manière claire et pédagogique, avec des conseils pratiques et des outils concrets pour avancer à votre rythme. De plus, vous pouvez poser vos questions en direct, ce qui permet d'adapter les échanges à vos besoins spécifiques.

Webinaires thématiques

Des thèmes phares, animés par des experts de la CCI, pour vous familiariser avec des notions indispensables de la création d'une entreprise. Chaque webinaire est un focus d'une étape de votre projet sur laquelle vous devez être particulièrement attentif. L'interactivité du webinaire vous permettra, via le chat, de questionner l'animateur afin de permettre de clarifier certains aspects et ainsi de parfaire votre projet avant de rencontrer nos conseillers.



Gratuit



Webinaires en ligne



Consultez les dates sur
www.alsace-eurometropole.cci.fr



45 min

Stage 5 jours pour entreprendre

Cette formation donne accès à la certification «Création entreprise : identifier les points-clés pour un projet réussi».

Objectifs de la formation

- Vous permettre d'analyser vos capacités et aptitudes au regard des compétences attendues et de la posture d'un dirigeant
- Vous permettre d'identifier les contraintes et opportunités d'un projet entrepreneurial
- Vous permettre d'identifier les étapes, outils et ressources nécessaires à la construction d'un projet
- Vous permettre d'évaluer les ressources nécessaires au projet entrepreneurial

Programme

- Module 1 : vous, l'équipe, le projet, le contexte, la posture
- Module 2 : identification des contraintes et opportunités du projet
- Module 3 : de l'idée au projet viable
- Module 4 : stratégies et moyens
- Module 5 : évaluation des ressources nécessaires et capacité financière
- Module 6 : comprendre les principes juridiques d'une entreprise



690 € net
Prise en charge possible via le CPF :
www.moncompteformation.gouv.fr



Sur l'un des trois sites de CCI
Campus. Consulter le calendrier :
<https://urlz.fr/rsFO>



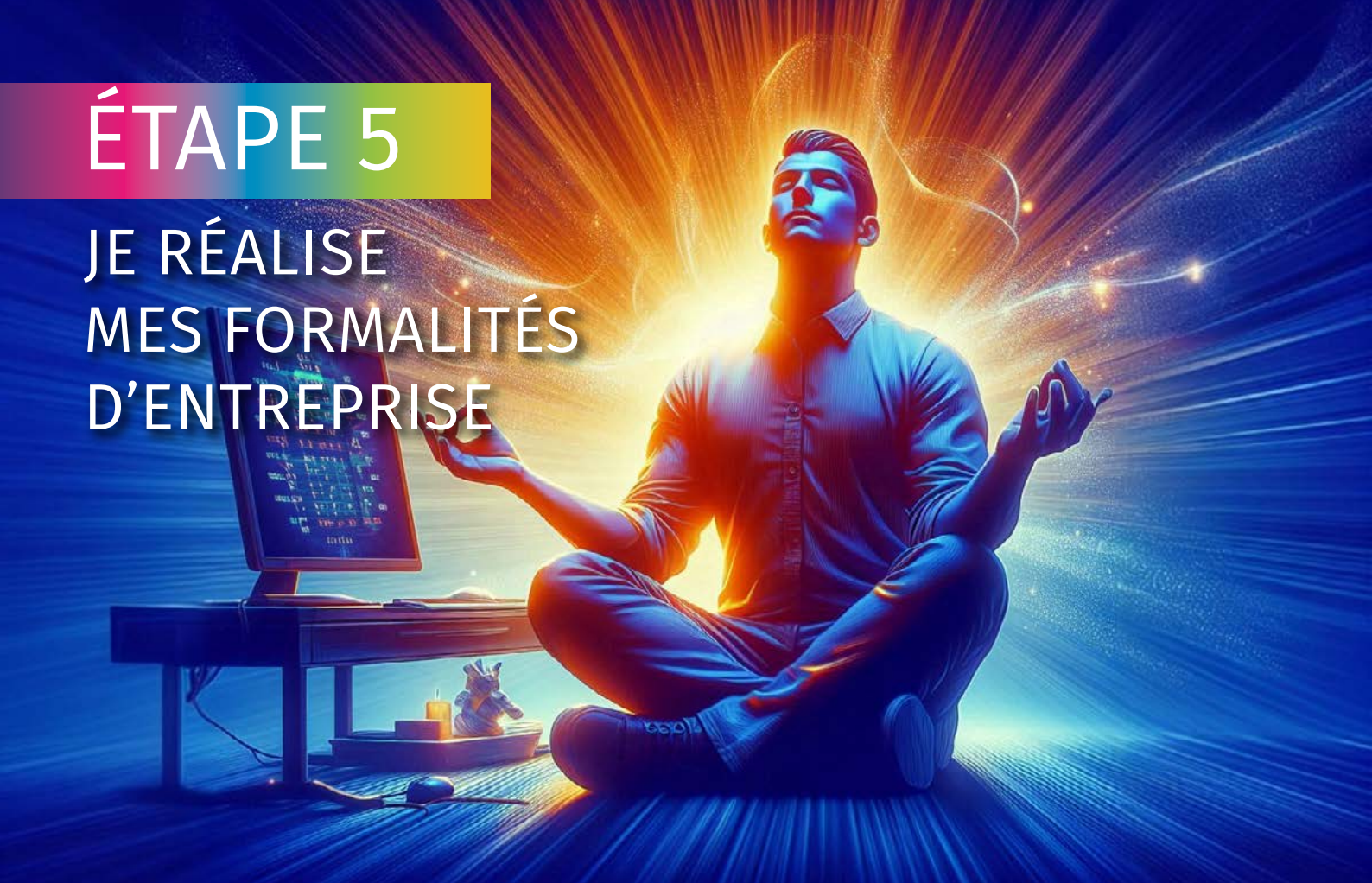
Consulter le calendrier :
<https://urlz.fr/rsFO>



Durée :
5 jours

ÉTAPE 5

JE RÉALISE MES FORMALITÉS D'ENTREPRISE



3 questions à Pascale Kempf

Conseillère Formalités à la CCI Alsace Eurométropole

Quelles sont les erreurs les plus fréquentes lors de l'immatriculation d'une entreprise et comment les éviter ?

L'une des erreurs les plus fréquentes est de mal choisir la forme juridique adaptée à votre projet, ce qui peut avoir des conséquences sur vos responsabilités et vos obligations fiscales. Une autre erreur courante est de fournir un dossier incomplet ou des pièces non conformes, ce qui entraîne des retards ou des rejets. Enfin, beaucoup négligent l'importance de rédiger correctement une annonce légale si elle est requise. Le meilleur moyen d'éviter ces écueils est de bien s'informer à l'avance ou de se faire accompagner par un professionnel pour sécuriser vos démarches.

Quels documents essentiels faut-il préparer avant de lancer les démarches d'immatriculation ?

Cela dépend de la forme juridique de votre entreprise, mais en général, vous aurez besoin de pièces comme une pièce d'identité, un justificatif de domicile, un document précisant l'adresse de votre siège social, ainsi que des éléments spécifiques comme les statuts de la société pour une création de société. Un conseil : vérifiez la liste complète des documents requis à l'avance et de préparez-les pour éviter les allers-retours inutiles.

Pourquoi est-il important de bien comprendre les formalités avant de démarrer son activité ?

Comprendre les formalités, c'est s'assurer que votre entreprise démarre sur de bonnes bases. Une immatriculation réussie signifie que vous êtes en règle, ce qui protège votre activité et vous évite des complications administratives ou juridiques. Cela vous permet également de vous concentrer sereinement sur le développement de votre projet, sans craindre des retards ou des erreurs coûteuses. S'informer ou se faire accompagner peut faire toute la différence pour démarrer dans de bonnes conditions.

Formalités d'entreprise

Simplifiez l'immatriculation de votre entreprise

CCI Formalités agit en tant que mandataire pour préparer avec vous et gérer à votre place, en toute conformité, les formalités d'immatriculation de votre entreprise, quelle que soit sa forme juridique : entreprise individuelle / micro-entreprise, société, GIE...

Notre offre comprend :

- La préparation de votre formalité
- La prise en charge de votre demande, et la personnalisation des pièces et justificatifs à fournir
- Un rendez-vous individuel et personnalisé de préparation de la formalité
- La signature d'un mandat donné à la CCI
- Le recueil et la vérification des éléments demandés

La réalisation de votre formalité par la CCI

- Montage et finalisation du dossier jusqu'à sa signature
- Rédaction et publication de l'annonce légale (sur option)
- Saisie de la formalité, dépôt des pièces justificatives sur le portail dématérialisé
- Suivi du dossier jusqu'à sa validation finale

Notre accompagnement post-formalité

Remise du KBIS et de l'ensemble des documents attestant du traitement de la formalité



Société commerciale : 145 € TTC
Entreprise individuelle et micro-entreprise : 110 € TTC
Coûts hors frais de greffe et frais annexes



A la CCI sur les sites de Schiltigheim, Colmar et Mulhouse



Sur rendez-vous



1h00 à 1h30

ÉTAPE 6

JE PÉRENNISE, JE ME DÉVELOPPE



3 questions à Claire Maurier Dubois

Conseillère Création à la CCI Alsace Eurométropole

Quelles sont les principales erreurs que commettent les entrepreneurs dans les premières années de leur activité et comment les éviter ?

Les erreurs courantes incluent une gestion financière approximative, un manque de vision stratégique et une mauvaise compréhension du marché. Beaucoup d'entrepreneurs sous-estiment leurs besoins en trésorerie ou négligent d'établir un budget précis, ce qui peut mettre leur activité en péril. Pour éviter cela, il est essentiel de bâtir un plan financier rigoureux et de suivre les indicateurs clés. Une vision claire et une stratégie alignée sur les attentes du marché permettent également de maintenir le cap. Enfin, rester à l'écoute des clients et analyser leurs besoins réels aide à offrir des solutions pertinentes et compétitives.

Quels indicateurs clés surveiller pour mesurer la santé et le potentiel de croissance d'une jeune entreprise ?

Pour évaluer la performance d'une entreprise, il est crucial de surveiller des indicateurs financiers comme la rentabilité, la trésorerie disponible ou les marges. Côté commercial, des éléments tels que le taux de fidélisation des clients ou l'évolution du chiffre d'affaires donnent une vue d'ensemble sur la satisfaction et la croissance. Enfin, des métriques opérationnelles comme le coût d'acquisition client ou les délais de production permettent de vérifier l'efficacité et d'ajuster les stratégies si nécessaire. Ces données offrent une vision globale pour piloter l'entreprise en toute sérénité.

Comment saisir des opportunités d'expansion tout en limitant les risques ?

Avant de se diversifier ou d'élargir ses activités, il est crucial d'évaluer les opportunités grâce à une analyse stratégique. Tester les idées via des projets pilotes ou des produits minimum viables (MVP) permet de mesurer leur potentiel tout en réduisant l'impact des échecs éventuels. Miser sur des activités complémentaires aux compétences clés de l'entreprise offre des synergies intéressantes. Enfin, nouer des partenariats avec d'autres acteurs du marché peut partager les risques tout en accélérant l'accès à de nouveaux marchés.

Chèque CREA

Suivi post créa

Jeunes entreprises, la CCI vous accompagne durant vos 3 premières années d'activité.

Bénéficiaires

- Toute entreprise de moins de 3 ans implantée dans le Grand Est ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre des chèques CREA
- Toute entreprise de moins de 3 ans implantée dans le Grand Est dont le chef d'entreprise est demandeur d'emploi ou âgé de moins de 30 ans au moment de la demande

Notre accompagnement

- Entretiens individuels personnalisés pour des réponses concrètes à vos questions ;
- Conseils spécialisés : développement commercial, gestion/finance, stratégie, ressources humaines
- Prise de recul sur le développement de l'entreprise pour prévenir les difficultés pour éviter l'isolement du chef d'entreprise
- Accès aux réseaux d'entreprises, mise en relation avec les partenaires, participation à des évènements et réunions



Prestation financée par le chèque CREA



A la CCI ou au sein de votre entreprise



Deux rendez-vous à prévoir sur l'année



2h00

Avec le soutien de :





©Dorothée Parent

3 questions à Mélodie Bucher

Conseillère Mutation Digitale à la CCI Alsace Eurométropole

Quelles sont les questions à se poser avant de créer son entreprise ?

Une des étapes importantes dans le projet de l'entrepreneur est le choix du nom de l'entreprise. C'est une étape primordiale également dans le digital. Le nom de l'entreprise devra être suffisamment parlant et différenciant pour plusieurs raisons. Pour l'image de marque bien sûr, mais aussi pour pouvoir acheter le nom de domaine (www.monentreprise.fr) qui fonctionne sur le principe du « premier arrivé, premier servi ». De même pour les noms sur les réseaux sociaux. Enfin, un nom percutant et facile à retenir aidera à développer la présence en ligne et favorisera un bon référencement.

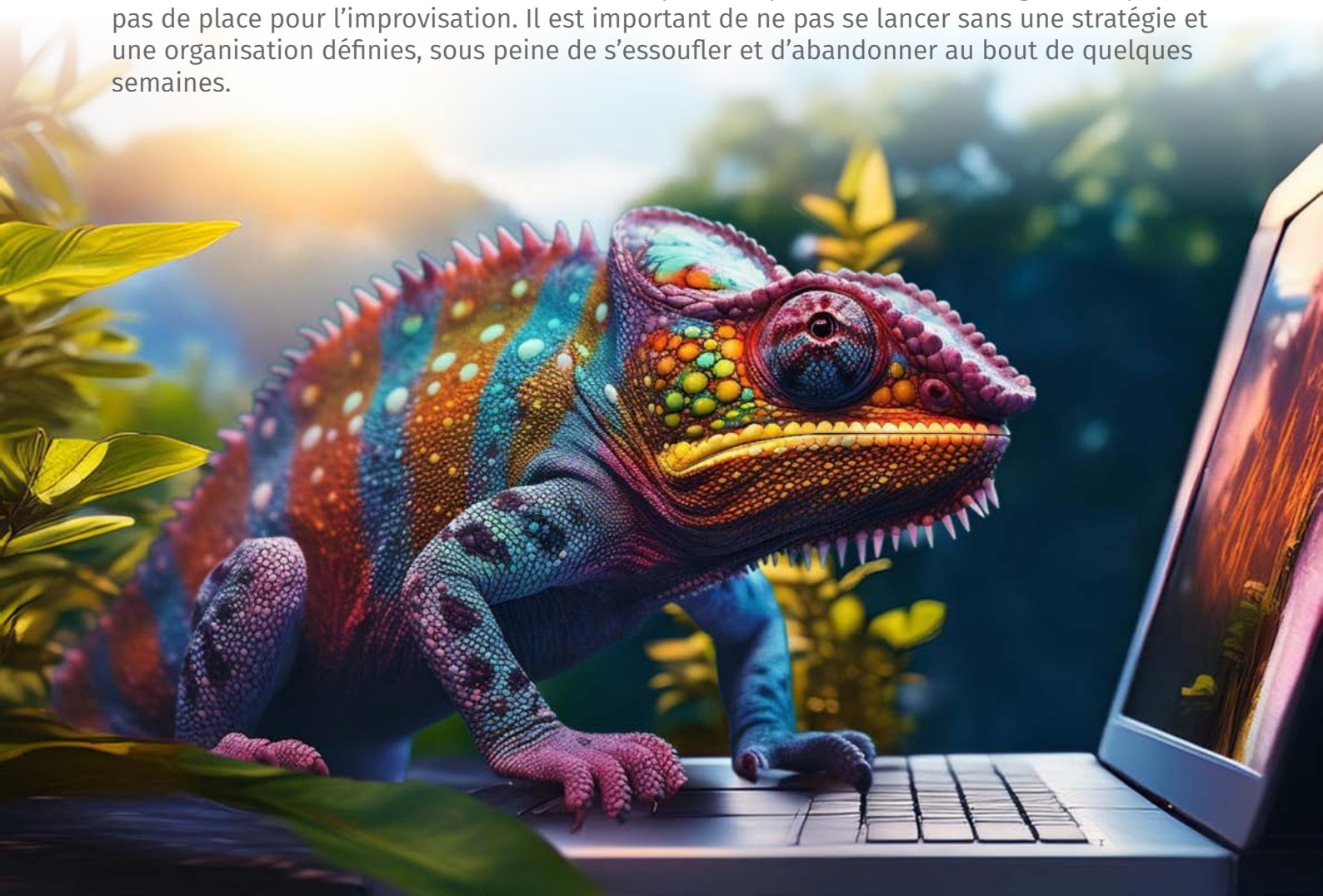
Est-ce que le digital est utile dès la création de mon entreprise ou est-ce que ça peut attendre ?

La question ne se pose pas pour certaines activités professionnelles qui sont digitales par nature. En réalité, la question ne devrait se poser pour personne. Il est primordial d'avoir une présence en ligne le plus tôt possible : si vous n'existez pas sur internet, vous n'existerez pas dans l'esprit de vos clients / prospects !

Est-ce que les réseaux sociaux sont encore utiles aujourd'hui ? Faut-il être présent sur toutes les plateformes ?

Plus que jamais, il est important d'être présent sur les réseaux sociaux. Le choix de la ou des plateformes est à faire en fonction de votre cible et ses caractéristiques. On ne trouve pas le même type d'utilisateurs sur Facebook ou sur TikTok !

Même si les réseaux sociaux semblent être la partie la plus abordable du digital, il n'y a pas de place pour l'improvisation. Il est important de ne pas se lancer sans une stratégie et une organisation définies, sous peine de s'essouffler et d'abandonner au bout de quelques semaines.



Un coach digital à vos côtés

Vous démarrez votre activité et vous vous demandez par où commencer pour être visible en ligne ? Ne restez pas seul face à ces questions !

Avec notre accompagnement personnalisé, bénéficiez des conseils d'un expert en numérique qui vous guide à chaque étape, selon vos besoins :

- Créer votre présence en ligne dès le lancement de votre activité : identité visuelle, logo, charte graphique... On vous aide à poser des bases solides.
- Construire votre site Internet : un site vitrine, un blog ou même un petit e-commerce ? Nous vous aidons à choisir la meilleure formule pour votre projet.
- Comprendre et utiliser les réseaux sociaux : déterminer les plateformes qui vous correspondent, définir une stratégie simple et efficace, planifier vos contenus pour gagner en visibilité.
- Choisir les bons outils pour mieux vous organiser et développer votre activité (CRM, outils de facturation, newsletters, etc.).
- Un accompagnement adapté à votre niveau et à vos besoins : que vous partiez de zéro ou que vous souhaitiez améliorer un projet existant.



Sur devis



A la CCI ou sur le site de l'entreprise



Sur rendez-vous

Contact : digital@alsace.cci.fr



Sur devis

Se lancer sur les réseaux sociaux

Vous vous lancez et vous savez que les réseaux sociaux sont incontournables... mais par où commencer ? On vous aide à partir du bon pied !

- **Décoder les réseaux sociaux** : comprendre comment ils fonctionnent, à quoi ils servent, et surtout comment les utiliser pour faire connaître votre projet.
- **Créer votre stratégie** : choix des plateformes qui correspondent le mieux à votre activité (Instagram, Facebook, LinkedIn...), définition de vos objectifs (visibilité, vente, notoriété...).
- **Produire du contenu facilement** : conseils pour réaliser vos premiers posts, astuces pour gagner du temps grâce à l'IA (outils de génération de contenu, planification automatique...).
- **Comprendre les résultats** : on vous apprend à lire vos statistiques pour vous améliorer en continu.



Forfait : 400 € HT pour 1/2 journée



A la CCI ou sur le site de l'entreprise



Sur rendez-vous

Contact : digital@alsace.cci.fr



1/2 journée

LES BONNES ADRESSES EN ALSACE

ADIE

Microcrédit

> Le Moulin - Bâtiment B
11 route de la Fédération
67000 Strasbourg
> 4 avenue de Colmar
68200 Mulhouse
09 69 32 81 10
www.adie.org
Permanences sur Colmar,
Haguenau et Sélestat.

ALSACE ACTIVE

Garanties (dont garanties
spécifiques aux femmes)
> Le Moulin - Bâtiment B
11 route de la Fédération
67100 Strasbourg
03 88 32 03 18
> 1A avenue Robert Schumann
68100 Mulhouse
03 89 32 02 63
www.alsaceactive.fr

BPI CREATION

Prêts et garanties bancaires
www.bpifrance-creation.frc

CAIRE

Pépinière d'entreprises
> 84 route de Strasbourg,
67500 Haguenau
03 88 63 39 00

CAPITAL GRAND EST

> Espace Européen de
l'Entreprise
16 avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim
03 67 10 61 02
www.capitalgrandest.eu

CAP'RESEAU

Pépinière d'entreprises
> 22 route de Colmar
68750 Bergheim
03 89 71 79 64
www.capreseau.fr

CENTRE DE GESTION AGRÉÉ D'ALSACE

> 12 rue Fischart
67000 Strasbourg
03 88 45 60 20

CHAMBRE DES NOTAIRES DU BAS-RHIN

> 2 rue des Juifs
67080 Strasbourg Cedex
03 88 32 10 55
www.chambre-bas-rhin.notaires.fr

CHAMBRE DES NOTAIRES DU HAUT-RHIN

> 4 place des Martyrs
de la Résistance
68000 Colmar
03 89 41 19 71
www.chambre-haut-rhin-68.notaires.fr

COOPRODUCTION : ARTENRÉEL/ ANTIGONE/COOPENATES

Coopérative d'activités et d'emplois
artistiques et culturels, multi-acti-
vités, services à la personne
> Kaléidoscoop Espace B
5 rue de la Coopérative
67000 Strasbourg
> 4 avenue de Colmar
68200 Mulhouse
03 88 44 50 99
www.coopenates.com
www.antigone.coop

COUVEUSE

Couveuse d'entreprises généralistes
> HOPLA
48 rue Franklin 68200 Mulhouse
03 89 51 38 55
www.hopla.la
> CRÉACITÉ
Le Moulin - Bâtiment B
11 route de la Fédération
67100 Strasbourg
03 88 76 24 35
www.creacite.org

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ECONO- MIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS GRAND EST

> 6 rue Gustave-Adolphe Hirn
67085 Strasbourg cedex
03 88 75 86 86

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS)

BAS-RHIN

> Cité administrative GAUJOT
14, rue du Maréchal Juin - CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

HAUT-RHIN

Cité administrative
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex
03 89 24 81 37

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS BAS-RHIN

> Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin

67084 Strasbourg Cedex
03 88 88 86 00

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS HAUT-RHIN

> Cité Administrative Bâtiment C
rue Fleischlauer
68000 Colmar
03 89 24 82 00

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES & DES DROITS INDIRECTS

> 11 avenue de la Liberté
67070 Strasbourg Cedex
09 70 27 77 00

ESPACE ENTREPRISE « LA PÉPINIÈRE »

Pépinière d'entreprise
> 4 allée de la Hardt
68440 Schlierbach
03 89 39 00 69
www.pepiniere-entreprises-3f.fr

GRAND E-NOV

> 2 avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG
> 30 rue François Spoerry
68100 Mulhouse
09 74 36 98 98
www.grandenov.fr

INPI ALSACE

> Le CARDO
7 rue de l'Ecarlate
67082 Strasbourg Cedex
www.inpi.fr/grand-est

LA MAISON DES ENTREPRENEURS

> 31 rue de la Vedette
67701 Saverne Cedex
03 61 58 96 20
www.lamaisondesentrepreneurs.fr

L'EMBARCADÈRE

Pépinière d'entreprises
> 5 rue Gutenberg
68800 Vieux-Thann
03 89 35 70 70

LE TECHNOPOLE

Pépinière d'entreprises
> 40 rue Marc Seguin
68200 Mulhouse
03 89 32 76 76
www.technopole-mulhouse.com

ORDRE DES AVOCATS DE COLMAR

> 2d4 avenue de la République
68000 Colmar
03 89 23 42 42

ORDRE DES AVOCATS DE MULHOUSE

> 27 rue Jean Mieg
68100 Mulhouse
03 89 56 00 46
www.avocats-mulhouse.com

ORDRE DES AVOCATS DE SAVERNE

> Palais de Justice
7 rue du Tribunal
67700 Saverne Cedex
03 88 71 11 07
www.avocats-saverne.com

ORDRE DES AVOCATS DE STRASBOURG

> 3 rue du Général Frère
67000 Strasbourg
03 88 37 12 66
www.avocats-strasbourg.com

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES D'ALSACE

> 11 avenue de la Forêt Noire
67084 Strasbourg cedex
Consultation d'orientation gratuite
03 88 45 60 25

PÔLE ÉCONOMIQUE DE SÉLESTAT

> 1 avenue de la Liberté
67600 Sélestat

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

> 5 Place de la République
67073 Strasbourg
03 88 21 67 68

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

> Cité Administrative
3 rue Fleischhauer
68000 Colmar
03 89 29 20 00

RÉGION GRAND EST

Aides à la création/reprise, à l'innovation, au développement, etc.
> 1 place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG CEDEX
03 88 15 68 67
www.grandest.fr

RÉSEAU ENTREPRENDRE

Prêts sans intérêt et sans garantie pour future PME/PMI
> 32 rue du Bassin d'Austerlitz
67000 Strasbourg
03 88 59 03 29
www.reseau-entreprendre-alsace.fr

RÉSEAU INITIATIVE FRANCE PLATES-FORMES D'INITIATIVES LOCALES (PFIL)

Prêts sans intérêt et sans garantie
Tous les contacts et conditions d'éligibilité sur www.initiative-france.fr

SÉCURITÉ SOCIALE DES INDÉPENDANTS S.S.I.

Régime social de base des Travailleurs Non Salariés

> SSI Alsace
CS 15011 - Strasbourg cedex
> 26 avenue Robert Schuman
68100 Mulhouse
08 09 40 36 48
secu-independants.fr

SEMIA – INCUBATEUR D'ENTREPRISES INNOVANTES

> 9 rue de la Krutenau
67000 Strasbourg
> 30 rue François Spoerry
68100 Mulhouse
www.startup-semia.com

SERVICES FISCAUX DE L'ENTREPRISE

> 12 rue du Rhône
67100 Strasbourg
03 90 40 65 00
www.economie.gouv.fr

SIAGI

Garanties bancaires
30 Av. de l'Europe
67300 Schiltigheim
03 88 18 93 67
www.siagi.com

TREMPLIN ENTREPRISES

Pépinière d'entreprises
> Parc de la Brasserie
1 rue Gambrinus
67190 Mutzig
03 88 97 25 40
www.tremplin-entreprises.com



GARDONS LE CONTACT

CRÉATION-REPRISE À STRASBOURG

Thérèse OXOMBRE

Tél. 06 08 71 75 87

t.oxombre@alsace.cci.fr

Benjamin GONZALEZ

Tél. 06 86 42 47 27

b.gonzalez@alsace.cci.fr

Claire MAURIER-DUBOIS

Tél. 06 79 26 37 36

c.dubois@alsace.cci.fr

CRÉATION-REPRISE À COLMAR

Chloë LAHAYE

Tél. 06 63 90 84 13

c.lahaye@alsace.cci.fr

Laetitia COCCORULLO

Tél. 06 68 13 32 90

l.coccorullo@alsace.cci.fr

CRÉATION-REPRISE À MULHOUSE

Déborah MARTINS

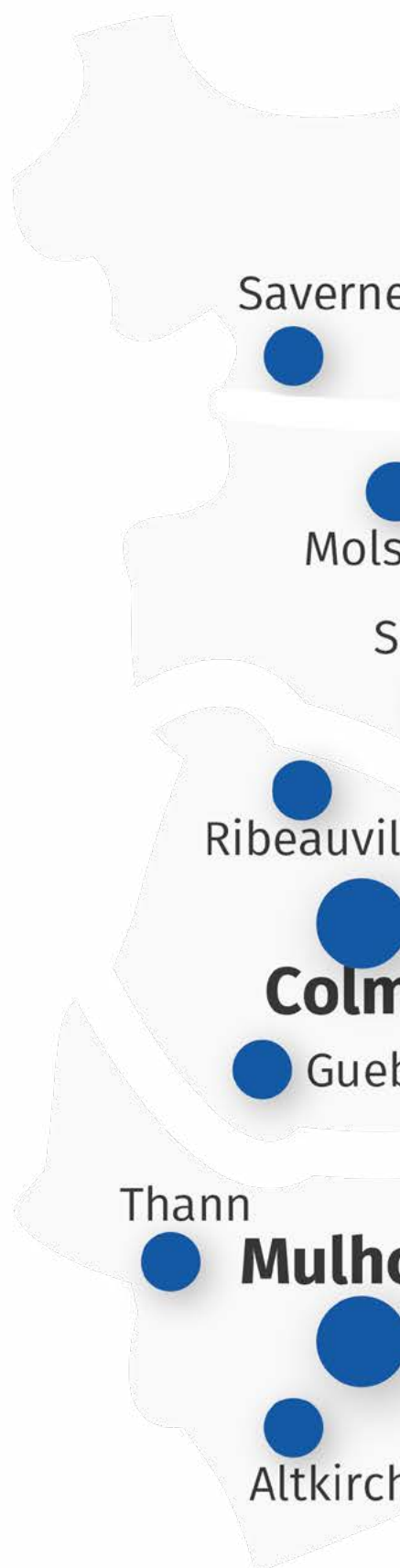
Tél. 06 65 38 38 45

d.martins@alsace.cci.fr

Anne-Sophie Wothke

Tél. 06 19 67 83 98

as.wothke@alsace.cci.fr





JURISTES À STRASBOURG

Séverine NICASTRO

Tél. 07 61 80 74 83

s.nicastro@alsace.cci.fr

Sophie DEGENHARDT

Tél. 07 86 98 77 18

s.degenhardt@alsace.cci.fr

FORMATION 5JPE BAS-RHIN

Marianne LUTT

Tél. 03 88 75 25 84

m.lutt@alsace.cci.fr

FORMATION 5JPE HAUT-RHIN

Laetitia COCCORULLO

Tél. 06 68 13 32 90

l.coccorullo@alsace.cci.fr

JURISTE À MULHOUSE

Mathilde KAMMERER

Tél. 03 89 66 71 08

m.kammerer@alsace.cci.fr



**CCI ALSACE
EUROMÉTROPOLE**

www.alsace-eurometropole.cci.fr